



RANDONNÉE N° 32

Balcon du barrage

CONSEILS

- Randonneurs entraînés.
- Itinéraire en grande partie ombragé.
- Aire de pique-nique à Cassagnes.
- Profiter des hébergements pour organiser un week-end randonnée.

Le climat méditerranéen et la géographie des Pyrénées-Orientales ont façonné une société d'habitants particulièrement préoccupés par la gestion de l'eau.

Sécuriser l'alimentation en eau des moulins, canaux d'irrigation et citernes a été, depuis le IX^e siècle, leur objectif.

Ce souci est encore présent dans l'esprit des aménageurs : les réserves d'eau sont indispensables pour l'irrigation des vallées et de la plaine, mais aussi pour satisfaire aux

impératifs environnementaux de maintien d'un certain débit dans les cours d'eau en été et pour préserver la faune et la flore aquatiques.

Demier en date dans le Département, le barrage sur l'Agly, qui fut mis en eau en 1995. Son emprise concerne 4 communes : Ansignan, Caramany, Cassagnes et Trilla. Son étendue d'eau est de 180 ha, sur 8 km de long. Cette réserve d'eau, (26 millions de m³), outre sa fonction de régulation des débits, peut aussi écrêter les crues d'automne ou de printemps.





ITINÉRAIRE

Durée : 5 h 15 – 18 km

Dénivelé : 700 m

Balisage rencontré :  

ACCÈS : Se rendre à Cassagnes. Dans le village, prendre la rue des Capitelles en direction de l'auberge des Capitelles, puis la rue des Hyères qui mène au parking, situé sous le terrain de basket.



Photo C.A.U.E.

Etape n°	Temps	Distance parcourue	Descriptif
Départ	0 mn	0 km	Départ au panneau signalétique situé rue des Hyères. Suivre la rue des Corbières. A l'intersection avec l'itinéraire n°12 à gauche, continuer tout  , passer près d'un oratoire et arriver près d'une aire de pique-nique, située à gauche derrière les cyprès. Prendre la petite route à  et rallier le «Col del Moutou».
1	10 mn	1 km	Prendre à  la route du barrage puis, 50 m après s'engager à  sur un chemin de terre. Au bout de 700 m, arriver sur un vignoble en crête offrant une vue magnifique. Contourner les vignes par la  et arriver à un croisement.
2	20 mn	1,8 km	Prendre à  la route goudronnée en descente qui devient piste. Continuer tout  jusqu'à un croisement avec une route goudronnée.
3	50 mn	3,1 km	Prendre à  la route en montée et rejoindre le barrage sur l'Agly. Traverser en  le barrage et descendre à  par la route. Passer un cabanon à droite, et prendre à  pour rejoindre un chemin de terre qui conduit à la D9.
4	1h50	6 km	Prendre la D9 à  sur 500 m. Laisser la piste à droite (intersection itinéraire n°32). Quitter 100 m plus loin la D9 pour prendre en épiingle à  une route goudronnée qui fait plus loin un lacet à  et peu après un 2° lacet à  . Continuer sur la piste principale qui descend en lacets pour arriver au-dessus du lac sur l'Agly. Prendre à  sur l'ancienne D9.
5	2h50	9,1 km	Arrivé au pont sur l'Agly, prendre à  sur la D21 et rejoindre la cave coopérative de Caramany. Continuer sur la D21. Après avoir passé le pont prendre à  la petite route et plus loin à  en épiingle la route qui monte au-dessus du village. Rejoindre une piste à  (intersection avec l'itinéraire n°22). Prendre la rue qui monte au bout de la place et rejoint une piste à  (intersection avec l'itinéraire n°21). Passer sous un moulin à vent restauré. Continuer  sur la piste en balcon.

Etape n°	Temps	Distance parcourue	Descriptif
6	3h20	11,5 km	A l'intersection, laisser l'itinéraire n°21 à gauche et continuer  . Rejoindre une route goudronnée et prendre à  en épingle. A la 2 ^e intersection avec une piste, quitter la route pour prendre à  en épingle. Continuer sur la piste au milieu du vignoble. Rejoindre la D21.
7	3h50	13,2 km	La suivre à  sur 10 m, puis prendre à  une piste en descente. Laisser 3 intersections avec 2 pistes à gauche et une à droite. Rejoindre une route goudronnée et prendre à  pour rallier une aire de pique-nique.
8	4h10	14,8 km	Remonter la piste à  qui passe au milieu du vignoble, puis de la forêt.
9	4h40	16,5 km	Arrivé à une route goudronnée et à l'intersection avec l'itinéraire n°12, deux options : <ul style="list-style-type: none"> ♦ continuer à  le sentier par l'itinéraire n°12 (cf étape n°3 de l'itinéraire n°12) ; ♦ prendre à  pour rentrer sur le village de Cassagnes. Continuer sur cette route en montée jusqu'au cimetière. Prendre à  la rue qui mène au village de Cassagnes.
	5h15	18 km	Fin du parcours.

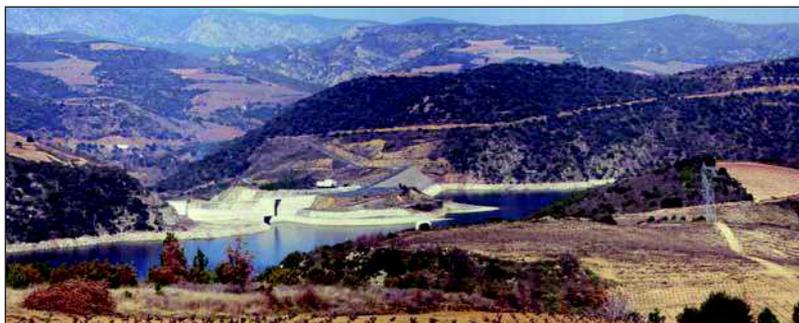


Photo C.A.U.E.

COLVERT

Dans le Midi, l'espèce est sédentaire par endroits, ses effectifs étant renforcés dans tous les milieux aquatiques par les visiteurs d'été.



Photo J.-Y. Batrolich



Photo C.A.U.E.

En effet, le climat méditerranéen se caractérise autant par sa sécheresse d'été que par ses pluies diluviennes d'automne et de printemps qui, récoltées par des massifs montagneux importants, se déversent brutalement dans la plaine du Roussillon alors que les forts vents, venant de la mer, bloquent l'évacuation des fleuves chargés d'eau.

Le barrage lui-même a une hauteur de 57 m pour 267 km de long.

Dans ce milieu très méditerranéen, cette étendue d'eau va alimenter la formation de groupes végétaux de climat tempéré. Cette interface milieu tempéré / milieu méditerranéen sera propice au développement d'une faune et d'une flore d'une grande variété.



Brochet

Photo Fédération de Pêche des P.-O.

Perche



Photo Fédération de Pêche des P.-O.



Photo Fédération de Pêche des P.-O.

Carpe